Démarche : Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations reconnues d'utilité publique : Bureau des associations et des fondations - DLPAJ/BAF Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Les dispositions statutaires prévues dans les statuts types du Conseil organisent les règles de fonctionnement des associations et fondations reconnues d'utilité publique. Cette procédure permet de déclarer les comptes et rapports d'activité annuel de votre association ou de votre fondation reconnue d'utilité publique. Seules les personnes membres de l'administration ou mandatées par l'association ou la fondation peuvent effectuer cette procédure. Identification de la structure Identifiant au répertoire national des fondations (RNF) L'identifiant RNF est un numéro unique qui suit votre structure tout au long de sa vie administrative. Si vous voulez créer votre identifiant RNF ou retrouver cet identifiant, vous devez engager la démarche "Demande d'identifiant RNF". Service instructeur Le service instructeur de votre demande est celui du département du siège social de votre structure.

Déclarant

Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne interne à la structure

Personne mandatée

Catégorie de "personnes interne à la structure"

Choisissez l'option 1, si vous êtes déclarés auprès de l'administration comme administrateur de la structure. Choisissez l'option 2, si vous êtes un salarié ou un bénévole qui n'êtes pas déclarés comme administrateur de cet

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations reconnues d'utilité publique organisme ou bénéficiaire effectif.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1- Président, vice président, trésorier ou directeur
2- Bénévole ou salarié de l'organisme
Etes-vous avocat ? Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le mandat ou la délégation accordé par un administrateur de la structure au déclarant
Pièce à déposer si la déclaration n'est pas réalisée par l'un des administrateurs déclarés. A défaut, la déclaration sera rejetée.
Pièce justificative de l'identité du déclarant
Pièce justificative de l'identité de la personne donnant mandat (le mandant)
Numéro de téléphone du déclarant Nous vous invitons à renseigner ce numéro de téléphone qui permettra à l'administration de vous joindre plus facilement pour compléter ou modifier votre dossier en cas de difficulté. A défaut, les demandes de l'administration seront réalisées sur la boite mail rattachée à votre compte "démarches simplifiées".
Année déclarée pour le dépôt de vos comptes
Pour quelle année déposez-vous votre rapport d'activité et vos documents comptables ?
Si les documents comptables et rapports d'activités transmis s'étendent par exemple du 1er mars 2018 au 29 février 2019, vous devrez inscrire : 2019. Si l'exercice s'étend du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021, vous devez inscrire : 2021. C'est l'année de clôture des comptes qui doit être renseigné.
Les données comptables (en euro)
Montant total des actifs immobilisés Le montant à renseigner est le montant net
Montant total des fonds propres Sont exclus des fonds propres les fonds dédiés et fonds reportés.
Montant total du bilan Le montant à renseigner est le montant net

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations reconnues d'utilité publique
Montant total des ressources issues de la générosité publique
Montant total des subventions publiques
Montant total des produits Le montant total des produits comporte la somme des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.
Montant total des charges Le montant total des charges comporte la somme des charges d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.
La transmission des documents comptables
Etats financiers
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Rapport du commissaire aux comptes, bilan et annexes
Votre fondation doit déposer le rapport du commissaire aux comptes et ses états financiers (bilan, compte de résultat et ses annexes). Ces documents doivent être établis conformément au règlement comptable des organismes sans but lucratif. Pour les exercices antérieurs à 2020 : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/reg_9901_consolide.pdf A partir de 2020, conformément aux pages 43 à 46 : https://www.anc.gouv.fr/files/live/sites/anc/files/contributed/ANC/1_Normes_fran%c3%a7aises/Reglements/2018/Reglt_20 18_06/Reglt_2018_06_Asso_version_commentaires-janv-2023.pdf
Les fondations doivent fournir dans l'annexe les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consomptible
Appel à la générosité du public
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public
Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public doit être produit au sein des annexes en cas de collecte dépassant 153 000 €.
Fondation abritante
Votre fondation est-elle abritante ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le rapport spécial relatif aux fondations abritées ou sous égide
Le conseil d'administration des fondations disposant de fondations abritées ou sous égide transmet un rapport spécial qui fait état :

3° Des fondations sous égide nouvellement ratifiées et de celles dissoutes ainsi que des œuvres ou organismes nouvellement agréés et des comptes qui ont fait l'objet d'une liquidation ;
Budget prévisionnel
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Budget prévisionnel
Les fondations sont soumises à une obligation de transmission du budget prévisionnel fixé au chapitre "Contrôle et réglement intérieur" des statuts types du Conseil d'État pour les fondations.
La publication des comptes
La preuve de la publication des comptes au journal officiel La procédure de publication des comptes au JO est désormais dématérialisée sur le site : https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/comptes/
Une fois les comptes publiés, vous devrez rechercher l'annonce de publication à partir du nom de votre structure sur :https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/.
Après avoir trouvé votre annonce, il faudra faire un clic droit sur le carré bleu "télécharger le dépôt des comptes (pdf)", puis cliquer sur "Copier le lien".
C'est ce lien URL commençant qui devra être collé dans l'emplacement ci-dessous.
En cas de difficulté, veuillez consulter le guide de la démarche situé en début de formulaire.
La fondation a-t-elle réalisé des actions à l'international ou financé des organismes dont le siège n'est pas en France ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le rapport d'activité annuel
Le rapport annuel doit comporter la présentation de la situation financière et morale de l'établissement ainsi que son activité.
L'approbation des comptes et du rapport d'activité annuel
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Procès verbal d'approbation des comptes et du rapport d'activité annuel
Votre fondation doit transmettre la décision de son conseil d'administration approuvant les comptes et le rapport d'activité de l'année déclarée. Ce document doit être daté et signé.
Date d'approbation des comptes

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations reconnues d'utilité publique 1° De l'organisation et du fonctionnement des comptes des fondations sous égide et des œuvres ou organismes agréés ;

2º De l'emploi des ressources par ces entités ;

Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations reconnues d'utilité publique

Pièce(s) supplémentaire(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossie	r
Pièces supplémentaires	

Vous pouvez déposer les pièces supplémentaires que vous jugez nécessaire à cette déclaration.